|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.4/91 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale9 février 2024FrançaisOriginal : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Quarante-sixième session**

Genève, 3-5 juillet 2024

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session[[1]](#footnote-2)\*,[[2]](#footnote-3)\*\*,[[3]](#footnote-4)\*\*\*

Qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 3 juillet 2024, à 14 h 30

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Travaux relatifs au Système général harmonisé de classification et d’étiquetage
des produits chimiques :

a) Travaux du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur des questions intéressant le Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques[[4]](#footnote-5) ;

b) Affectation à plusieurs classes de danger physique et hiérarchisation des dangers ;

c) Utilisation de méthodes d’expérimentation non animales aux fins du classement des dangers pour la santé et l’environnement ;

d) Critères de classement relatifs à la mutagénicité sur les cellules germinales ;

e) Questions relatives aux dangers potentiels et à leur présentation dans le Système général harmonisé ;

f) Questions pratiques relatives au classement (amendements proposés au Système général harmonisé) ;

g) Nanomatériaux ;

h) Dangers pour le système atmosphérique ;

i) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence ;

j) Autres questions.

3. Application :

a) Élaboration éventuelle d’une liste des produits chimiques classés conformément au Système général harmonisé ;

b) Rapports relatifs au stade atteint dans l’application du Système général harmonisé ;

c) Coopération avec d’autres entités ou organisations internationales ;

d) Autres questions.

4. Élaboration de lignes directrices pour l’application du Système général harmonisé :

a) Questions pratiques relatives au classement ;

b) Questions pratiques relatives à l’étiquetage ;

c) Autres questions.

5. Renforcement des capacités.

6. Mise en œuvre du Programme 2030 et travaux du Conseil économique et social.

7. Questions diverses.

8. Adoption du rapport.

1. \* Les annotations seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/91/Add.1. La date limite de soumission des documents pour examen par le Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) est le 10 avril 2024. La date limite de soumission des documents pour examen par les deux Sous-Comités (à savoir le Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) et le Sous‑Comité SGH) est le 29 mars 2024. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Tous les documents de la session seront disponibles en ligne à l’adresse suivante : [https://unece.org/ info/Transport/Dangerous-Goods/events/385417](https://unece.org/%20info/Transport/Dangerous-Goods/events/385417). Cette session se déroulera sans support papier. Il n’y aura donc pas d’exemplaires des documents dans la salle de réunion. [↑](#footnote-ref-3)
3. \*\*\* Seuls les représentantes et représentants inscrits pourront participer à la session. Toute personne souhaitant y assister doit s’inscrire sur la plateforme INDICO à l’adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1004864/>. Les représentantes et représentants doivent, à leur arrivée au Palais des Nations, retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Des informations pratiques relatives à l’accès et à la sécurité ainsi qu’un plan du Palais des Nations sont disponibles à l’adresse suivante : [https://www.ungeneva.org/ fr/practical-information/delegates](https://www.ungeneva.org/%20fr/practical-information/delegates). En cas de difficulté, les représentantes et représentants sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75028). [↑](#footnote-ref-4)
4. Les représentantes et représentants participant aux travaux du Sous-Comité SGH qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité TMD sont invités à participer aux travaux de ce dernier quand il examine la question des dangers physiques en qualité de centre de liaison pour le Sous‑Comité SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)). À sa soixante-quatrième session (24 juin-3 juillet 2024), le Sous-Comité TDM pourrait examiner des questions intéressant le Sous‑Comité SGH. Tous les documents de la session seront disponibles en ligne à l’adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/385416>. Les représentantes et représentants siégeant au Sous-Comité SGH qui souhaiteraient participer à ces travaux sont invités à s’inscrire à la session du Sous-Comité TMD. [↑](#footnote-ref-5)